

## LA RECONNAISSANCE DES SCIENCES PÉDAGOGIQUES À L'UNIVERSITÉ DE GAND : UN LENT ET LABORIEUX CHEMINEMENT

*Karel De Clerck*

Le premier qui tente prudemment d'élever la pédagogie à un niveau académique est le roi Guillaume I. Le Royaume-Uni des Pays-Bas compte à cette époque trois universités au nord du pays : Leyde, Utrecht, Groningue, et trois dans les provinces méridionales: Gand, Liège et Louvain.

L'arrêté royal du 19 septembre 1827 stipule :

Art. 1 : "Bij elk van 's rijks hoogeschoolen zal onderwijs gegeven worden in de kunst van het onderwijzen en opvoeden (paedagogica)".<sup>1</sup>

L'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> mai 1828 précise :

Art. 1 : "De paedagogische opleiding zal een aanvang nemen met het begin van het eerstvolgend academiejaar".

Art. 4: "De cursus over de algemene theorie van het onderwijzen en opvoeden zal worden bijgewoond gedurende het tweede academiejaar".

Art. 6: "De praktische oefeningen zullen in het derde academiejaar een aanvang nemen".<sup>2</sup>

En exécution de l'arrêté royal de 1827 et de l'arrêté ministériel de 1828, l'université de Gand décide d'étendre la charge des professeurs Johannes-Matthias Schrant (littérature de langue néerlandaise et rhétorique), Willem-Leonard Mahne (Latin et Grec) et Jean-Guillaume Garnier (mathématiques).

---

<sup>1</sup> « Dans chacune des écoles supérieures du pays, l'art de l'enseignement et de l'éducation sera enseigné (paedagogica) ».

<sup>2</sup> « La formation pédagogique commencera au début de l'année académique suivante ».

« Le cours général sur la théorie de l'enseignement et de l'éducation sera suivi au cours de la seconde année académique ».

« Les exercices pratiques débiteront durant la troisième année académique ».

Schantz est chargé du cours 'Théorie générale de l'enseignement et de l'éducation' ; Mahne et Garnier obtiennent la direction des 'Exercices pratiques', le premier dans la faculté de philosophie et lettres, le second dans la faculté des sciences.

L'initiative n'est pas couronnée de succès. Quoique l'objectif soit de former les futurs professeurs du secondaire, seule une poignée d'élèves se présente. Dès l'été de 1830, après un an et demi d'efforts modérés, toute activité est suspendue.

Le fil du récit n'est repris que dix-sept ans plus tard. L'objectif ainsi que le contenu et la structure ont entre temps complètement changé.

L'arrêté royal du 3 novembre 1847 institue, sous le gouvernement de Charles Rogier, un enseignement normal destiné à former des professeurs pour les athénées et les collèges communaux. Ces cours normaux sont organisés dans les deux universités de l'Etat : à Liège, est installée la section des humanités (langues, histoire et géographie) ; à Gand, celle des sciences (mathématiques et physique).

L'arrêté ministériel du 28 décembre 1847 organise les cours normaux de sciences à l'université de Gand. Les deux années d'études sont précédées d'un examen d'admission. Le programme comprend essentiellement des cours théoriques, faisant partie du programme de la faculté des sciences, et que les élèves de l'école normale suivent avec les étudiants de cette faculté. Seuls les cours 'méthodologie' et 'méthodologie mathématique' sont nouveaux. Nulle trace de la «paedagogica» de l'époque hollandaise...

Un nombre très limité d'étudiants suivent ces cours normaux, maintenus jusqu'en 1852.

En 1850, après vingt années d'indépendance belge, on établit une première loi organique de l'enseignement moyen.

Dix athénées royaux et cinquante écoles moyennes de l'Etat sont créés.

Les professeurs des athénées doivent posséder un diplôme soit de professeur agrégé de l'enseignement secondaire supérieur, soit de docteur en philosophie et lettres ou encore de docteur en sciences physiques et

mathématiques. En vue de l'attribution du diplôme de professeur agrégé, les cours normaux organisés à Gand et Liège depuis 1847 sont transformés en une école normale des humanités à Liège, et une école normale des sciences à Gand.

L'arrêté royal du 2 septembre 1852 définit l'organisation de l'école normale des sciences, annexée à l'université de Gand. Les étudiants ayant réussi l'examen d'entrée suivent une formation de trois ans. A part les cours de méthodologie mathématique, d'anthropologie et de logique, toutes les matières sont également enseignées aux étudiants de la faculté des sciences.

Ici non plus on ne retrouve pas d'introduction à la pédagogie.

Ces études ne suscitent d'ailleurs pas un très grand intérêt : à une époque où l'université de Gand compte de 300 à 400 étudiants, le nombre de diplômes de professeur agrégé décernés varie de deux à cinq par an. L'introduction de nouveaux cours par l'arrêté royal du 29 septembre 1865 n'entraîne pas l'augmentation d'étudiants espérée. Dorénavant, en première année, un cours de psychologie est joint à celui de logique, tous deux enseignés par le philosophe Oscar Merten, de la faculté de philosophie et lettres. Quant au cours de méthodologie mathématique, dont le titulaire reste Félix Dauge, professeur de mathématiques, il passe de la deuxième à la troisième année.

A partir de 1881, sous le gouvernement de Frère-Orban, le ministre de l'enseignement étant Van Humbeéck, il est décidé de donner la priorité aux diplômés de l'école normale des sciences de Gand et de l'école normale des humanités de Liège lors de l'affectation et de la nomination de professeurs dans les écoles secondaires de l'Etat. Le diplôme de docteur octroyé par les quatre universités du pays n'offre donc plus les mêmes perspectives d'avenir. Cette décision provoque évidemment bien des remous. La tension monte lorsque, en exécution de la loi du 15 juin 1883 à propos de l'utilisation du néerlandais dans l'enseignement secondaire, le ministre Van Humbeéck annonce qu'à partir de 1884 l'université de Gand organisera des cours destinés à former des professeurs de langues modernes et des professeurs aptes à enseigner l'histoire et la géographie en flamand. Les cours d'une durée de quatre ans sont enseignés en partie en français, en partie en néerlandais, et

préfigurent les sections de langues germaniques, d'histoire et de géographie plus récentes. Ce n'est que dans la quatrième année qu'on y trouve un cours intitulé : « Histoire de la pédagogie et méthodologie ».

Hélas, malgré les efforts consentis en Flandre pour promouvoir ces nouveaux cours, la formation ne connaît pas non plus beaucoup de succès. Le gouvernement catholique, qui prend le pouvoir en 1884, tente d'infirmier les mesures prises par Van Humbeéck. Ainsi, le nombre de candidats admis aux cours flamands est obligatoirement limité.

Après de longues discussions aussi bien dans le parlement qu'au sein des universités, l'école normale des humanités de Liège, l'école normale des sciences de Gand et les « Vlaamsche Leergangen » à Gand sont supprimés suite à l'arrêté royal du 30 septembre 1890.

La loi du 10 avril 1890 concernant les réformes de l'enseignement universitaire est à la base de cette suppression. Cette loi stipule les modalités d'admission, règle e.a. la structure des facultés et la formation scientifique. Complétée par la loi du 3 juillet 1891, elle accorde aux universités le monopole de la formation des futurs enseignants du secondaire. Les étudiants en philosophie et lettres suivront désormais un cours d'histoire de la pédagogie, et un cours de méthodologie, cours dont est chargé le Luxembourgeois Peter Hoffmann. Ces cours ne se trouvent pas au programme de la faculté des sciences. Là, les étudiants doivent seulement donner deux leçons publiques, l'une sur les mathématiques, l'autre sur la physique expérimentale. En philosophie et lettres seule une leçon publique sur un sujet désigné d'avance par le jury est requise.

Bref, les législateurs de 1890 et de 1891 ne se sont guère souciés de la formation pédagogique. Ce qu'ils ont par contre obtenu, c'est la suppression des écoles normales, principalement pour des raisons d'ordre politique et idéologique.

Durant les années suivantes les critiques, commentaires et suggestions ne manquent pas.

Une des propositions récurrentes de cette période concerne l'introduction d'un stage pédagogique. C'est surtout à l'intérieur du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur que l'on discute en détail des avantages et des inconvénients d'un tel stage : la durée, le lieu, le

contenu, l'évaluation, la rémunération etc.. Du côté flamand, ceux qui participent le plus activement aux débats sont Adolf Ceuleneer, Peter Hoffmann et Alphonse Roegiers.

Lorsque la première guerre mondiale éclate il s'avère toutefois que la situation en matière de formation pédagogique n'a pas progressé...

Cependant, en Belgique tout comme dans les pays environnants, l'intérêt pour l'enfant et pour la problématique de son éducation interpelle de plus en plus les scientifiques.

Parmi la dizaine de pionniers d'avant la première guerre mondiale, trois chercheurs se distinguent par leur travail novateur : Médard Schuyten, Jean Demoor et Ovide Decroly.

- Médard Schuyten, docteur en sciences naturelles de l'université de Gand, crée un laboratoire pédagogique à Anvers, publie les résultats de ses recherches dans des « Bulletijns » et des « Jaarboeken<sup>3</sup> », stimule la collaboration internationale et organise en 1911 le premier Congrès International de Pédologie à Bruxelles.

- Jean Demoor, docteur en sciences naturelles et en médecine de l'université libre de Bruxelles, s'intéresse énormément en tant que médecin et en tant que professeur à l'enfant handicapé, il encourage l'éducation physique et souligne le rapport entre pédagogie d'une part et biologie, physiologie, psychologie et sociologie d'autre part. Nommé recteur de l'U.L.B. en 1911, il plaide ardemment pour la reconnaissance de la science pédagogique.

- Ovide Decroly est docteur en médecine de l'université de Gand. Sous l'influence, parmi d'autres, de Demoor il s'attache en particulier à l'étude de l'enfant handicapé. Il apparaît rapidement que ses idées et méthodes pédagogiques s'appliquent aussi à l'éducation des enfants valides. C'est ainsi qu'il entre en contact avec Schuyten et qu'il prend connaissance de ses activités pédagogiques.

La force des armes, hélas, oblige Schuyten, Demoor, Decroly et d'autres à ranger leurs projets pendant quatre années. Le plus impétueux est sans doute Jean Demoor car dès 1918 il fait partie d'un comité restreint qui pose les bases d'une formation pédagogique.

---

<sup>3</sup> Annales

En novembre 1919 le coup d'envoi est donné : à l'U.L.B. commencent les cours de la section de Pédagogie. Il s'agit d'une formation de deux ans, indépendante de toute autre faculté, jouissant donc d'un statut autonome. Neuf professeurs, dont évidemment Jean Demoor, mais aussi Ovide Decroly, sont chargés des cours.

Une université belge a accueilli la pédagogie en son sein : une étape importante est franchie.

En 1923 l'U.L.B. décidera d'étendre le programme de la section de Pédagogie. L'école de Pédagogie, érigée en 1926, comprendra une formation de trois ans : deux années de candidature et une année de licence.

Peu de temps après l'initiative bruxelloise le cardinal Mercier insiste, entre autres auprès d'Albert Michotte, pour que l'université de Louvain crée une formation similaire. Albert Michotte, qui enseigne la psychologie expérimentale, n'est pas enclin à se pencher sur la psychologie pédagogique. Il se déclare cependant disposé à permettre à un de ses étudiants prometteurs, Arthur Fauville, de se spécialiser dans cette nouvelle discipline. En 1923 Fauville est prêt à accepter le professorat. Raymond Buyse, collaborateur d'Ovide Decroly et pédagogue, le rejoint. Il prend à son compte les nouvelles tendances expérimentales en méthodologie et en didactique.

En octobre 1923 s'ouvre l' « Ecole de Pédagogie et de Psychologie appliquée à l'Education ». La formation, initialement d'une durée de deux ans, passera rapidement à trois ans. On y met davantage qu'à Bruxelles l'accent sur les matières psychologiques.

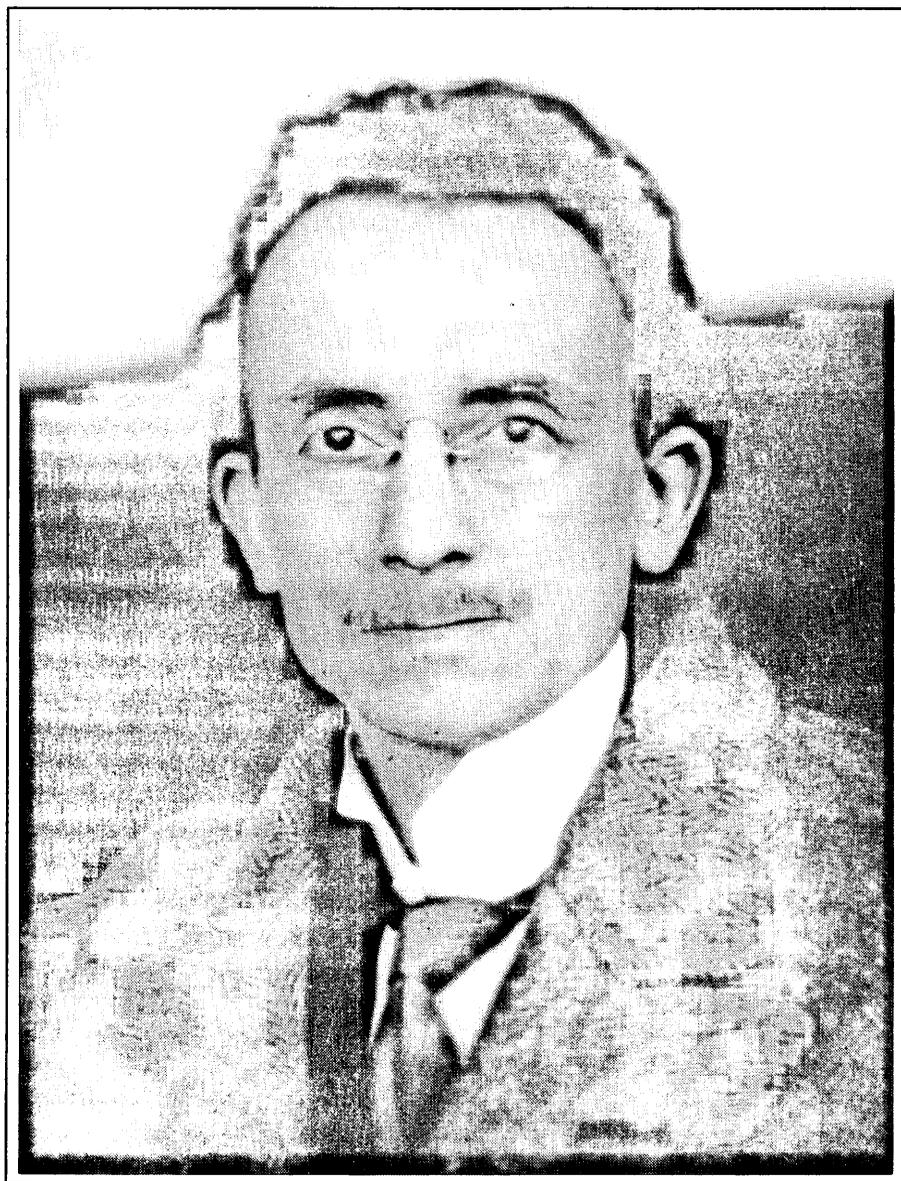
A la même époque germe chez Frans De Hovre, ancien élève de Mercier et fondateur du « Vlaamsch Opvoedkundig Tijdschrift<sup>4</sup> », l'idée d'ériger à Gand un « Katholiek Hooger Instituut voor Opvoedkunde<sup>5</sup> ».

Un des objectifs de De Hovre est d'aider les instituteurs à jeter un pont entre la science pédagogique et la pratique quotidienne. Son institut,

---

<sup>4</sup> Le Journal Flamand d'Education

<sup>5</sup> Institut Supérieur Catholique pour l'Education



Camille Huysmans

ouvert en 1925, connaît d'emblée un tel succès que Frans De Hovre songe rapidement à l'agrandir.

Des établissements similaires ouvrent leurs portes, l'un la même année à Bruxelles et l'autre en 1928 à Anvers.

Un diplôme de licence clôture ces études, du moins les premiers temps.

Toutes ces initiatives catholiques ont dû aiguillonner le ministre socialiste des Sciences et des Arts de l'époque. Camille Huysmans, l'enfant terrible de la politique belge est, détail non négligeable dans ce contexte, un des derniers élèves de l'école normale des humanités de Liège, liquidée en 1890.

Du mois de juin 1925 au mois de mai 1926, il fait partie d'un gouvernement formé de catholiques et de socialistes ; du mois de mai 1926 au mois de novembre 1927, il garde son portefeuille ministériel au sein d'un gouvernement dit « d'union nationale ».

Comme notre pays est plongé dans une crise financière, Camille Huysmans n'a pas grande liberté d'action.

Il œuvre toutefois pour l'instauration du néerlandais à l'université de Gand, et pour l'amélioration de la formation des enseignants : il restructure la formation des maîtresses d'école maternelle, il réorganise l'enseignement secondaire normal et cherche à concurrencer Louvain et les instituts supérieurs de Frans De Hovre.

Il ne mène sans doute pas seul le combat.

Il cherche très probablement de l'inspiration auprès de son chef de cabinet, Fabrice Polderman, professeur d'Allemand à l'université de Gand, auprès de son secrétaire de cabinet, Julien Kuypers, le futur secrétaire général du ministère de l'enseignement, et auprès d'un inspecteur ami (« der Dritte im Bunde<sup>6</sup> ») : nous y reviendrons plus tard.

Le 9 octobre 1926, une lettre part du cabinet Huysmans pour Alphonse Roersch, philologue classique, à ce moment-là administrateur-inspecteur de l'université de Gand.

On lui demande de se rendre d'urgence à Bruxelles en vue d'un entretien avec le ministre Huysmans. Cet entretien a vraisemblablement lieu dans

---

<sup>6</sup> Le troisième homme

le courant de la deuxième ou de la troisième semaine d'octobre. On ne connaît pas la date exacte : remarquablement peu de documents des archives Huysmans recouvrant cette période ont été conservés.

Quoi qu'il en soit, et comme apparemment convenu au cours de l'entretien à Bruxelles, l'administrateur-inspecteur reçoit par courrier daté du 28 octobre 1926, trois documents circonstanciés concernant la création d'un institut supérieur des sciences pédagogiques dans chacune des deux universités de l'Etat : Gand, où les cours se donneraient en néerlandais, Liège pour l'enseignement francophone.

Le 11 novembre 1926, l'administrateur-inspecteur Roersch envoie les trois documents au doyen de la faculté des sciences et à celui de la faculté de philosophie et lettres. Dans la lettre qui accompagne, il écrit : « Je vous serais très obligé, Monsieur le Doyen, de bien vouloir soumettre ces documents aux membres de votre faculté et de me faire parvenir leur opinion d'ici un mois. »

De tous temps il existe deux sortes de doyens : d'une part les serviteurs dévoués et scrupuleux de l'alma mater, de l'autre les représentants présomptueux et obstinés de l'Autorité.

Le biologiste Victor Willem, doyen de la faculté des sciences pendant l'année académique 1926-1927, appartient sans aucun doute à la deuxième catégorie. Il tarde à répondre à la lettre du 11 novembre, ne consulte pas son conseil de faculté et envoie le 5 janvier 1927 à l'administrateur-inspecteur deux feuilles écrites de ses propres mains. Plus de la moitié de la missive est consacrée à sa propre personne : ses expériences, ses mérites. Pour le reste il lui suffit de constater que les textes du projet ministériel mettent trop l'accent sur les branches littéraires et accordent trop peu d'attention aux notions scientifiques. Voilà, mission accomplie.

A la faculté de philosophie et lettres, par contre, on observe strictement les règles.

Le doyen, l'historien de l'art Leo Van Puyvelde, soumet la demande de l'administrateur-inspecteur au conseil de faculté le 2 décembre 1926. Après un court échange de vues, on passe aussitôt à une procédure courante, qui est de constituer une commission chargée d'examiner les propositions du ministre. La commission se compose de Jules Van

Biervliet, Jozef Vercouillie, Alphonse Roegiers, Edgard Blancquaert, Paul Faider et Frans Ganshof.

A peine deux semaines plus tard, le 17 décembre 1926, la commission, par la voix de Frans Ganshof, est en mesure de faire un compte-rendu. Le conseil de faculté y adhère à l'unanimité et adopte de manière brève mais incisive le texte suivant :

« La faculté approuve en principe l'idée de la création de cours supérieurs de perfectionnement pour instituteurs et régents. Elle trouve que des professeurs d'université pourraient utilement prendre part à un tel enseignement.

Mais elle estime que cet enseignement spécial ne pouvant avoir, à raison de la préparation différente des élèves appelés à le suivre, le caractère d'un véritable enseignement universitaire, il y a lieu d'organiser cet ensemble de cours en dehors de l'université. »

Ces documents, ainsi que d'autres, se trouvent dans les Archives de notre université.

Ils illustrent l'attitude négative des instances universitaires d'alors.

Les trois documents que le ministre avait envoyés aux autorités universitaires sont anonymes et esquissent les objectifs et la structure d'un institut de pédagogie joint à l'université. Ils divergent pourtant sur bien des points et sont donc écrits par trois auteurs différents. Une observation plus détaillée des textes permet de soulever un coin du voile : sur un des textes quelqu'un (un fonctionnaire du rectorat ? l'administrateur-inspecteur lui-même ?) a noté au crayon 'Liège'. Sur un autre texte on a écrit 'X inspecteur de l'enseignement primaire'. Un peu plus loin on lit dans la marge 'Inspecteur Verheyen'. Nos soupçons se voient confirmés : le troisième homme, à côté de Polderman et de Kuypers, existait donc dès le début.

Jozef Emiel Verheyen, instituteur de formation, est un homme dynamique, idéaliste et ambitieux. Après la première guerre mondiale, il suit les cours de la section de pédagogie de l'U.L.B., visite l'institut J.-J. Rousseau à Genève où il fait la connaissance d'Edouard Claparède, est promu inspecteur cantonal et réussit à transformer une simple école primaire de Zaventem en une école expérimentale. Avec Edward Peeters il stimule le développement de la "Vlaamsche Opvoedkundige

Vereeniging<sup>7</sup>», et devient rédacteur en chef de la «Schoolblad voor Vlaanderen<sup>8</sup>».

Entretemps il rêve d'une faculté de pédagogie autonome.

Il parvient à gagner Camille Huysmans et surtout Julien Kuypers à sa cause.

Un des trois documents envoyés à Gand, notamment celui où son nom se trouve noté dans la marge, s'intitule d'ailleurs « Note à propos de la création d'une faculté de pédagogie ».

Sa déception est grande lorsqu'il prend connaissance, via Julien Kuypers, de la lettre (datée du 29 janvier 1927) de l'administrateur-inspecteur Roersch.

Dans cette lettre, Roersch cite la motion de la faculté de philosophie et lettres, et ajoute :

« Cette motion cadre trop avec ma propre manière de voir, pour que je ne la fasse pas mienne.

Je crois à l'utilité de leçons d'enseignement supérieur prolongeant, à l'usage des membres de l'enseignement primaire, l'œuvre de l'école normale. Mais je ne vois pas la possibilité de donner celles-ci dans les locaux de l'Université.

Il me paraît impossible, en effet, de réunir, dans les mêmes cours, au pied de la même chaire, les étudiants de nos Facultés et les instituteurs qui nous occupent.

La préparation des uns et des autres est, en effet, trop différente pour que tous puissent profiter également des leçons qui leur seraient données. »

Le ministre Huysmans et ses collaborateurs ne perdent toutefois pas courage. Ensemble ils rédigent un avant-projet d'arrêté royal.

Comme de coutume, le ministre souhaite connaître l'avis du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur à propos de cet avant-projet.

Ce conseil qui, avant la guerre, s'était déjà penché longuement sur le stage pédagogique des futurs enseignants, est formé essentiellement de professeurs des deux universités de l'Etat. L'intérêt académique du

---

<sup>7</sup> « Association Flamande pour l'Education »

<sup>8</sup> « Revue scolaire de Flandre »

conseil pour la formation pédagogique est minime. Ainsi, on lit dans le procès-verbal de la séance du 17 mars 1923 que « la pédagogie est vaine. Bien enseigner est une question de bon sens ».

Camille Huysmans ne doit pas espérer remporter les suffrages dans une telle assemblée. L'avant-projet est placé une première fois sur l'agenda du conseil de perfectionnement le 21 mai 1927. Le ministre en personne préside la réunion et commente son texte. Les membres du conseil se bornent à écouter...

Huysmans ne veut pas perdre de temps et insiste pour que le conseil se réunisse à nouveau le 31 mai 1927.

A cette réunion, le ministre est absent et les commentaires vont bon train. Frans Daels de la faculté de médecine, Camille De Bruyne de la faculté des sciences, Charles De Lannoye de la faculté de droit et Henri Pirenne de la faculté de philosophie et lettres représentent Gand. Ils estiment que l'université a pour tâche de cultiver la science et de former des savants, et certainement pas de faire de la pédagogie. Seul Frans Daels nuance ce point de vue en attirant l'attention sur l'élite des instituteurs. Il faut donner à cette élite les moyens de progresser. La plupart des membres du conseil réagit de la façon classique : « D'accord, mais en dehors de l'université. »

Ce n'est que le 10 juin que le conseil adresse une réponse définitive au ministre. L'avis est unanime, bref et clair :

1. A l'unanimité, le conseil rejette la création au sein des universités d'un Institut de pédagogie, tel qu'il est conçu dans le projet qui lui est soumis.
2. A l'unanimité, il se déclare incompetent pour examiner l'organisation d'un Institut de ce genre en dehors de l'université.

Cet avis négatif embarrasse évidemment le cabinet Huysmans.

Le malaise et l'impatience grandissent à mesure que la solidarité à l'intérieur du gouvernement dit 'd'union nationale' s'effrite. Ce sont précisément les membres du parti de Camille Huysmans qui font de l'obstruction parce que leur proposition de diminution du service militaire n'obtient pas la majorité.

Au cours de la première quinzaine de novembre 1927 il apparaît clairement que la fin du gouvernement est proche. Les membres du gouvernement remettent en effet collectivement leur démission lors du

conseil ministériel du 21 novembre. Camille Huysmans réussit pourtant à la toute dernière minute, le 19 novembre, un tour de passe-passe classique en politique : il demande au roi Albert de signer sans délai un arrêté stipulant qu'un institut supérieur de pédagogie est rattaché à la faculté de philosophie et lettres de chaque université de l'Etat.

Au début de cet arrêté il est noté qu' « il est opportun d'organiser, près de chacune des deux universités de l'Etat, un institut supérieur de pédagogie qui soit à la fois un centre de recherches et de documentation, une école de formation intellectuelle générale et un établissement de préparation professionnelle aux carrières de l'enseignement ».

Le passage se termine par la phrase presque cynique que le conseil de perfectionnement a été entendu à ce sujet...

Un autre arrêté royal, signé le même jour (le 19 novembre 1927), spécifie que Jozef Emiel Verheyen est détaché auprès de l'université de Gand pour y remplir les fonctions de chef de travaux à l'institut supérieur de pédagogie. Ainsi, ses efforts sont récompensés...

L'exécution des deux arrêtés royaux est dans les mains du libéral bruxellois, Maurice Vauthier, professeur à l'U.L.B. et, depuis le 22 novembre 1927, ministre des Sciences et des Arts. Il prévient l'université de Gand dans le courant du mois de décembre et donne un contenu concret au programme, en février 1928, en augmentant la charge des cours de quelques professeurs en fonction.

Lors de la première réunion du nouvel institut le 2 mars 1928, la dure réalité s'impose : pas de locaux, pas de bibliothèque, pas de personnel administratif, pas de crédit...

De plus il ne faut guère espérer de l'aide de la part de la faculté de philosophie et lettres qui considère la nouvelle formation pédagogique de trois ans comme un enfant non désiré et immature.

Il ne sert à rien non plus de frapper à la porte de la Commission Administrative du Patrimoine Universitaire. La réponse à la lettre de l'institut demandant un subside est négative : les auteurs « se sont trompés d'adresse ».

Si le fait de ne pas être pris au sérieux met souvent les conseillers de l'institut au supplice, ils provoquent eux-mêmes parfois des réactions négatives par certaines décisions.

Nous en donnons trois exemples :

1. Afin de permettre aux enseignants en fonction de suivre la formation, on organise les cours autant que possible après 16 h et le samedi.
2. L'arrêté royal du 19 novembre 1927 accorde aux régents une dispense de certains cours pour qu'ils puissent obtenir leur diplôme de candidat en un an. Cependant le conseil de l'institut ouvre grandes les portes en acceptant toutes sortes de dérogations. Ainsi, Jozef Emiel Verheyen, chef de travaux, reçoit l'autorisation d'achever sa formation en deux ans au lieu de trois ;
3. Les diplômés du "Katholiek Hooger Instituut voor Opvoedkunde" de Frans De Hovre à Gand peuvent présenter une thèse de doctorat, et la soutenir, immédiatement après la fin de la licence.

Peu à peu les membres du conseil de l'institut se rendent compte qu'ils doivent changer leur fusil d'épaule s'ils veulent devenir membres à part entière de l'université.

Cette tendance à l'intégration se manifeste également, presque en même temps, dans les instituts de Louvain, Bruxelles et Liège.

Deux ministres libéraux successifs de l'Instruction Publique, François Bovesse (1935-1936) et Jules Hoste (1936-1938), stimulent les universités à se concerter et à élaborer un programme plus ou moins commun d'une formation de quatre ans.

Jules Hoste invite même les représentants des deux instituts de l'Etat, Gand et Liège, à son cabinet pour mettre au point un nouveau projet d'arrêté royal.

Le roi Léopold III signe le 26 juillet 1937, dix ans après le premier arrêté royal, l'arrêté stipulant que le diplôme de candidat en sciences pédagogiques peut être délivré à la fin de deux années d'études, celui de licencié en sciences pédagogiques au bout de deux années supplémentaires.

Il n'est plus question de dispenses ni de facilités : un pas important dans la bonne direction !

Quelques mois plus tard Jozef Emiel Verheyen est nommé professeur. Il est à ce moment-là toujours le seul pédagogue du corps professoral gantois. Les collègues de la faculté de philosophie et lettres, et d'autres facultés, donnent la plupart des cours. Ce sont dans l'ordre alphabétique : Blancquaert, Colle, De Bruyne, De Keyser, De Ridder, De Vleeschauwer, Fransen, Gunzburg, Haesaert, Nyssen, Van Oye, Vermeyleen et Vlaeyen.

Ce n'est qu'après la deuxième guerre mondiale que Richard Verbist et Robert Plancke sont nommés et renforcent les rangs pédagogiques. Avec Verheyen, ils militeront pour la reconnaissance nationale et internationale du "Hooger Instituut voor Opvoedkundige Wetenschappen".

Il est utile de mentionner que Jan Frans Fransen avait déjà pendant la guerre formulé des propositions en vue de la formation de conseillers professionnels et de psychotechniciens. Après la guerre, il plaide pour la création d'un "Hooger Instituut voor Bedrijfspsychologie". Mais en fin de compte le 13 janvier 1947, on joint, par arrêté royal du régent, une section d'orientation scolaire et professionnelle à l'institut supérieur des sciences pédagogiques.

Il s'agit d'une formation de deux ans au niveau de la licence, qui est accessible aux détenteurs d'un diplôme universitaire de candidat.

En ce qui concerne la période d'après-guerre, deux faits remarquables sont à souligner :

1. Le nombre d'étudiants augmente considérablement.
2. On s'efforce de créer à l'intérieur de l'institut une section séparée de psychologie.

Cette évolution pourrait faire l'objet d'une étude complémentaire.

Nous tenons ici simplement à souligner que le bout de la route a été très long à atteindre.

La résistance, la réticence, la méfiance n'étaient pas des moindres. Certains faits relativement récents peuvent servir de preuves :

1. En 1963 une proposition de réforme du programme et de création d'un "Hoger Instituut voor Psychologische en Pedagogische Wetenschappen" est introduite. Le conseil académique et le conseil d'administration n'acceptent ce projet que lorsqu'il a été clairement démontré que l'opération n'aurait aucune retombée financière.

2. Cinq années, de 1963 à 1969, sont nécessaires à ces mêmes conseils pour consentir à contrecœur à l'établissement d'une faculté des sciences psychologiques et pédagogiques. A contrecœur car, des septante-cinq voix que comptent le conseil académique, quarante-quatre sont positives, trente négatives, une voix s'abstient ; au conseil d'administration, huit voix se prononcent pour la création de la faculté, trois voix sont contre et cinq voix s'abstiennent.
3. En 1973, après deux années de lutte, le conseil d'administration approuve une réforme approfondie du programme et une prolongation de la durée des études avec onze voix positives, quatre négatives et onze abstentions.

Notre histoire continue, mais la route est bien moins ardue grâce à l'intérêt des jeunes pour les sciences pédagogiques.

Il y a septante ans, trois étudiants entamaient la première candidature.

Il y a soixante ans, huit étudiants, et dix ans plus tard, treize étudiants commençaient les sciences pédagogiques.

Aujourd'hui, 205 étudiants se trouvent en première candidature. L'année passée, il y en avait 192, l'année précédente 177.